



Sous-direction des milieux aquatiques et de la gestion de l'eau
Bureau de la protection des ressources en eau et de l'agriculture

Paris, le 18 mars 2005

Affaire suivie par :
Grégory BOINEL
Tél : 01.42.19.13.78 – Fax : 01.42.19.12.22
Gregory.boinel@ecologie.gouv.fr

objet : Comité national de suivi des effets de la sécheresse

COMPTE RENDU DE LA PREMIERE REUNION DU 15 MARS 2005

Étaient présents : cf. liste jointe

Le comité national de suivi des effets de la sécheresse se réunit pour la première fois en 2005. Il doit permettre de recueillir les avis et propositions des différents acteurs concernés sur les mesures préventives ou compensatrices rendues nécessaires.

1. Point sur la situation hydrologique nationale puis dans les différents bassins

cf. bulletins de situation hydrologique ci-joint

Les six derniers mois sont particulièrement secs par rapport à la normale sur la majorité du territoire et la première quinzaine du mois de mars confirme cette situation, excepté en Corse et dans le Roussillon. Les risques de sécheresse pour cet été sont élevés.

Ce déficit se répercute sur les débits des cours d'eau, dont la faiblesse dans les secteurs les plus déficitaires atteint pour la saison une période de retour supérieure à 10 ans, sur le remplissage des barrages réservoirs servant au soutien d'étiage ainsi que sur la recharge des nappes souterraines dont les niveaux sont majoritairement bien inférieurs aux moyennes saisonnières.

La situation actuelle est préoccupante mais n'est pas irrémédiable dans la mesure où des précipitations importantes au printemps pourraient limiter les conséquences de ce déficit. Dans le cas contraire, la généralisation sur l'ouest de la France de mesures de limitation des prélèvements pourrait intervenir dans les prochains mois.

Le prochain bilan complet (Bulletin de Situation Hydrologique) est prévu le 7 avril (www.rnde.tm.fr/francais/sys/bsh/).

Météo France signale que son modèle d'évaluation de la réserve utile des sols est plus pessimiste que celui de la direction de l'eau et quantifie la durée de retour d'un tel déficit pluviométrique de l'ordre d'une cinquantaine d'années sur le Limousin et le nord de l'Aquitaine, d'une trentaine d'années sur Poitou Charentes et la Champagne, de l'ordre d'une vingtaine d'années sur l'est de la Bretagne et l'ouest du Pays de la Loire et de l'ordre d'une dizaine d'années sur le Languedoc et la Provence et la région parisienne.

Concernant les prévisions météorologiques à moyen terme, les modèles expérimentaux n'indiquent pas d'anomalie particulière permettant d'envisager une recharge rapide des nappes ou au contraire une sécheresse exceptionnelle dans les trois mois à venir.

Les Diren de bassins confirment globalement la situation exprimée au niveau national.

La Diren Poitou Charentes souligne la situation critique de sa région, très touchée par ce déficit pluviométrique.

Le département des Deux Sèvres a pris son premier arrêté de limitation des usages de l'eau le vendredi 4 mars sur 78 communes du département (Il a été étendu le 17 mars sur 167 communes). Il interdit tout prélèvements pour l'irrigation des cultures (sauf cultures fruitières et maraîchères) à partir du milieu naturel (pompage à partir de retenues collinaires donc exclu) et régit l'utilisation non prioritaire de l'eau (arrosage, lavages véhicules, piscines,...).

Le département de la Vienne a pris le 10 mars un arrêté similaire sur la quasi totalité du département (3 petits bassins versants exclus).

La mise en œuvre de limitations de certains usages de l'eau dès maintenant a pour objectif d'éviter l'interruption de l'alimentation en eau potable cet été en préservant la ressource actuellement disponible.

2. Point sur la préparation de l'étiage

Un plan d'action sécheresse a été mis en place en mars 2004. Il permet d'élaborer des cadres prévisionnels pour une réponse progressive et adaptée aux conditions locales.

Dans chaque bassin, des arrêtés cadre départementaux, inter-départementaux ou inter-régionaux sont élaborés en concertation avec les acteurs concernés et définissent les mesures qui seront prises en fonction de la baisse du niveau des cours d'eau ou des nappes souterraines.

Des comités sécheresse de bassin ou régionaux sont d'ores et déjà programmés dans les semaines à venir (22 mars en Poitou Charente, 6 avril en Adour Garonne, 8 avril en Champagne Ardennes).

Un communiqué de presse a été publié le lundi 7 mars, élaboré conjointement avec le ministère de l'agriculture pour attirer l'attention de la profession agricole sur le choix des cultures adaptées à ce risque.

Une circulaire (version finale jointe au compte rendu) va être adressée ce jour aux préfets pour souligner la nécessité d'informer rapidement les autres usagers de l'eau de la situation actuelle, rappeler la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action sécheresse initié l'an dernier, et inviter à préparer les mesures nécessaires à une gestion économe des ressources en eau et à un strict contrôle des rejets polluants. Elle est accompagnée d'un guide méthodologique pour la prise de mesures de limitation afin de fournir aux préfets n'étant pas habitués à gérer une telle situation une base de travail commune permettant de prendre des mesures simples, homogènes et efficaces.

Afin d'améliorer le suivi de la situation et la communication sur la sécheresse, un indicateur traduisant les effets de la sécheresse, basé sur une échelle nationale de gravité par département, est en cours de mise en œuvre à la direction de l'eau. Il sera basé sur l'agglomération de plusieurs données : des données quantitatives (débits des cours d'eau et niveau des nappes souterraines), des données relatives aux usages (arrêtés de limitation) et des données sur les milieux (ROCA).

3. Discussions

Le représentant du BRGM rappelle les principes essentiels du comportement des nappes souterraines. Les nappes souterraines en France contiennent des réserves importantes évaluées à près de 2000 milliards de mètres cubes mobilisables, mais inégalement réparties sur le territoire (cas de la Bretagne et de l'auvergne par exemple). Le dénoyage des ouvrages de pompage ne signifie pas que la nappe est « à sec ». Aussi, compte tenu de la capacité considérable de

certaines nappes, compte tenu que c'est plus par baisse de niveau que par réduction de volume que les nappes basses ont des effets pénalisants, lorsque la baisse de niveau d'une nappe donnée n'a pas de répercussions gênantes localement, on peut organiser sa surexploitation si les ressources de surface viennent à manquer pour les usages prioritaires. La reconstitution s'opèrera tôt ou tard.

La représentante de la FNSEA fait part d'une forte sensibilisation des exploitants à la situation actuelle. Elle souligne l'importance des réunions locales au niveau des départements, régions et des bassins auxquelles la profession agricole doit être représentée. Elle regrette toutefois que le ministère ait choisi de s'adresser aux irrigants par voie de communiqué de presse ou de circulaire, une action avec les organisations professionnelles nationales aurait été plus appropriée

Le représentant de l'APCA signale certaines tendances en cours de renvoi des semences de maïs pour les remplacer par du tournesol mais souligne les difficultés qui pourront être rencontrées sur les autres cultures en cas de printemps et d'été secs.

Le représentant de la FENARIVE rappelle le développement par les industriels de techniques plus économes (refroidissement en circuit fermé, recyclage de l'eau, arrêt automatique des pompes, nettoyage à sec...) qui a contribué à la baisse continue des consommations industrielles depuis quinze ans en collaboration avec les DRIRE et les Préfets. Il souligne la nécessité de bien cerner les conséquences économiques de mesures de réductions supplémentaires éventuelles et il encourage les industriels à réserver leurs arrêts techniques afin de les effectuer au moment des étiages. Il souligne l'importance de la production d'électricité en période de crise pour les industriels.

Le représentant d'EDF partage les informations fournies sur la situation hydrologique et fait un point sur le potentiel de production futur en signalant que la période de grand froid de fin février a affaibli les stocks globaux.

Le représentant de la FNCCR indique que les collectivités sont également très vigilantes sur l'évolution de la situation et les services eaux potable des collectivités souhaitent être associés à la préparation des arrêtés de limitation des usages de l'eau. Il pose la question de l'efficacité des arrêtés et estime que la seule prise de mesures de limitation est insuffisante : l'information du public et des acteurs de l'eau est essentielle.

M. Albert Louis Roux précise que les limitations doivent être facilement contrôlables et contrôlées pour garantir leur efficacité, et en particulier leur crédibilité auprès de la population et obtenir son adhésion..

4. Conclusions

Le comité de suivi constate la diversité des situations, notamment la situation particulière de la région Poitou Charentes très touchée par le déficit pluviométrique, et l'état d'avancement satisfaisant des mesures préparatoires à la gestion d'une éventuelle sécheresse dès le printemps.

La situation très délicate des niveaux piézométriques des nappes souterraines demande un suivi particulier des usages majoritaires de celles-ci dont en premier lieu l'alimentation en eau potable.

Pour autant, la situation actuelle est préoccupante mais n'est pas irrémédiable dans la mesure où des précipitations importantes au printemps pourraient limiter les conséquences de ce déficit. Les services de l'État doivent rester vigilants quant à son évolution.

Une nouvelle réunion est prévue la première quinzaine du mois de mai si la situation ne s'améliore pas.